



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1239 du 1^{er} SEPTEMBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ EDITO	3
■ URGENCE SOUSCRIPTION CONGRES FEDERAL	4-6
■ <u>DOSSIER POUR LES ASSEMBLEES DE RENTREE</u>	7-12
- Salaires	7-8
- Emploi	9
- Conditions de travail	10-11
- Service public	12
■ COMPTE RENDU DU C.C.A.S. DU 18 JUILLET 2006	13-14
■ Compte rendu de l'audience C.G.T. auprès de la D.R.A.S.T. du 17 août 2006	15-18

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE
Pour la relaxe des
« 4 » DE LA ROCHELLE

13^{eme} Congrès Fédéral Equipement-Environnement



AGENDA



INFOS BREVES

5 septembre 2006 :

Secrétariat Fédéral

5 septembre 2006 :

C.E. U.G.F.F.

6 septembre 2006 :

Secrétariat Fédéral

6 septembre 2006 :

Audience fédérale auprès de l'Assemblée des Régions de France

7 septembre 2006 :

Réunion du Comité Spécifique de Suivi

7 septembre 2006 :

Secrétariat de l'O.F.I.C.T.

7 septembre 2006 :

Collectif Ingénieur

8 septembre 2006 :

Réunion du collectif Attaché

8 septembre 2006 :

Réunion UGFF sur le renouvellement de La C.A.P. de C.E.P.

12 septembre 2006 :

Réunion fédérale sur la « répartition de la cotisation »

12 – 13 septembre 2006 :

C.E. Fédérale

15 septembre 2006 :

C.T.P.C.

- Un décret du 11 août 2006 porte attribution d'une indemnité de performance en faveur des directeurs d'administrations centrale.

- Un arrêté du 4 août 2006 fixe le nombre de postes offerts aux 3 concours spéciaux d'accès aux I.R.A. (traitement de l'information).

- Un arrêté du 16 août 2006 fixe le nombre de places offertes en 2006 aux 3 concours d'entrée à l'E.N.A.

- Un décret Fonction Publique du 22 août 2006 modifie le décret du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires.

- Un arrêté du 4 août fixe la composition et le fonctionnement de la commission de sélection prévue par le statut du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'Équipement.

Dans chaque service et en U.F. organisons des assemblées de rentrée avec le support du dossier inclus dans cette circulaire et en mettant en débat la perspective d'une journée d'action pour fin septembre



EDITO

Pour une grande partie d'entre nous, les vacances sont finies.

Les deux mois qui viennent de s'écouler ont été particulièrement riches en actualités. Riches mais attristants.

Le gouvernement israélien s'est permis de détruire le Liban qui commençait juste à relever la tête au niveau économique et de sa souveraineté. A croire qu'Israël ne veut pas d'un pays libre et économiquement viable à ses frontières, demeurant ainsi la seule puissance riche du secteur.

Mais le résultat c'est qu'une fois de plus, ce sont les civils et notamment les salariés libanais qui souffrent le plus de cette situation et ce sont les partis extrémistes libanais qui sortent renforcés de cette crise.

La guerre continue aussi en Afghanistan et en Irak.

En tant que militant de la CGT, cela ne peut que nous attrister voire nous écoeurer. Les gouvernements de droite voire d'extrême droite font la guerre à tout va et se soutiennent les uns les autres. C'est affligeant !

Le résultat de cette politique, le pétrole augmente et rend la vie des plus pauvres encore plus difficile dans le monde entier.

La guerre n'a jamais rien résolu mais elle a toujours rapporté gros aux marchands d'armes et de pétrole.

En France, la timide hausse du SMIC est largement amputée par la hausse des carburants.

La campagne menée par la C.G.T. à la rentrée sur les hausses des salaires doit prendre une ampleur sans précédent, car contrairement à ce que voudrait nous faire croire le gouvernement, de l'argent, il y en a. Il suffit pour cela de regarder les profits effectués par les entreprises.

Enfin, je terminerai sur la situation qui est faite aux plus démunis comme à Cachan où Sarkozy prive ceux-ci de logements, ou aux sans papiers. On se croirait revenu sous le gouvernement de Vichy, où des rafles sont organisées par les forces de police. Les sans papiers sont expulsés manu militari sans vraiment tenir compte de leur situation et qu'il soit possible qu'une fois rentrés au pays, ils soient emprisonnés ou même tués. C'est inadmissible !

La C.G.T., avec ses militants, ses adhérents et les salariés, doit combattre par tous les moyens possibles cette politique qui nous ramène aux heures les plus sombres de notre histoire.

A. NADAUD

13ème Congrès Fédéral

LE VERDON SUR MER (Gironde)

du 2 au 6 octobre 2006

URGENCE SOUSCRIPTIONS

Mode d'emploi

La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement C.G.T. a décidé, afin de financer son 13^{ème} Congrès Fédéral et d'ouvrir une souscription à lots. Les lots sont remis dès la fin de la vente.

10 zones géographiques avec pour chacune des lots d'importance.

- Caméscopes numériques ou séjours d'une semaine à la mer pour 4 personnes, des téléviseurs combi T.V., D.V.D., C.D., R.W, M.P. 3 intégré, des appareils photos numériques, des lecteurs D.V.D., lecteurs MP3, des jeux de boules, des radios laser, des coffrets de 24 pièces Guy Degrenne, des tentes de camping, des stations météo, des casques hi fi, des sets d'ustensiles Barbecue, de plus, dans un bandeau de 5 billets, il y a un gagnant assuré.

Les lots seront remis dès la fin de la vente par les responsables de région suivant la carte de France :

Cet effort particulier a pour objectif de diminuer le prix de l'hébergement et le coût du congrès.

Le prix de vente de chaque billet est fixé à 2 euros. Bien entendu, la vente des billets doit être proposée à tous les personnels et même au-delà. Un effort supplémentaire est nécessaire pour les petites bases organisées.

Les sections et les syndicats doivent remonter le plus rapidement possible le règlement de la vente des billets nous permettant l'identification et le suivi de la vente de cette souscription.

13^{ème} Congrès Fédéral

du 2 au 6 octobre 2006 au Verdon-sur-Mer en Gironde

Souscription Exceptionnelle

URGENT

Zone 1 : région Ile-de-France et Centre
Responsable : Maurice BARLA

Zone 5 : région Bretagne
Responsable : Dominique TALBOURDET

Zone 7 : région Auvergne et départements de la Loire et Ardèche
Responsable : Jean MARTIN

Zone 10 : région P.A.C.A. et Languedoc
Responsable : Thierry TRIPODI

Zone 4 : région Pays de la Loire et Normandie
Responsable : Alain GUIBERT

Zone 9 : région Midi-Pyrénées et Aquitaine
Responsable : Jean-Jacques LUZE

Zone 6 : Région Limousin et Poitou-Charentes
Responsable : Jean BIGRAT

Zone 8 : région Rhône-Alpes
Responsable : Christian LUCCHINI

Zone 3 : région Bourgogne, Franche-Comté et Alsace
Responsable : Bertrand DETOURNAY

Zone 2 : région Nord, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine
Responsable : Dominique DALCERO



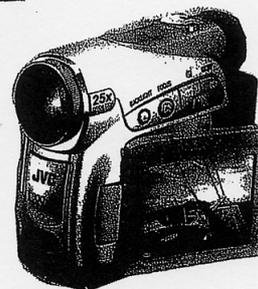
Tombola
1^{ère} Classe



- Des super gros lots
- Pas de date limite de vente (vous pouvez vendre sur plusieurs mois)
- 1 Cadre photo offert par bande de 5 billets



Jans 1 studio pour 4 personnes en résidence MAEVA de novembre 2006 à mars 2007 (sauf arrivée le 29 décembre 2006)



13ème Congrès Fédéral

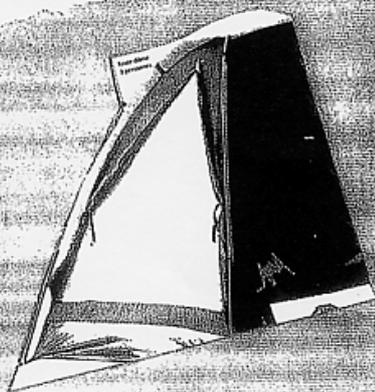
Du 2 au 6 Octobre 2006

souscription exceptionnelle x par 10



DAEWOO DC

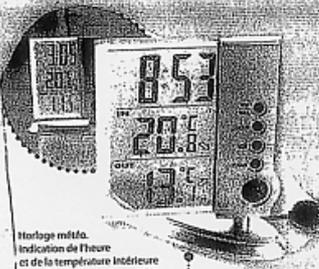
Meilleur Qualité 36 cm avec
Niveau de 2000 Hz de son et image
Entièrement fonctionnel et
13.999.000 (prix conseillé)
Niveau - 13.999.000



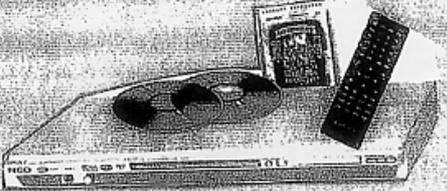
1 SEMAINE A LA MER
Maeva
dans 1 studio pour 4 personnes
en résidence MAEVA :
de novembre 2005 à mars 2007
(voir article le 29 décembre 2004)

OU
le gagnant choisit son lot

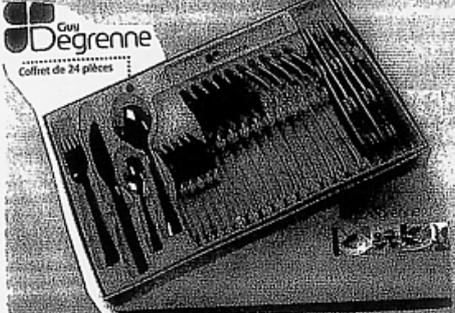
1 CAMÉSCOPE NUMÉRIQUE JVC



Horloge mètre.
Indication de l'heure
et de la température intérieure
et extérieure sur un écran LCD
transparent à triple affichage
digital. Fonctionne sur piles
(non fournies).
Dim. 11,5 x 10 cm.



Tablier et kit ustensiles à barbecue
comportant 5 outils avec manche en
bois : pince (L. 40 cm), brosses (L. 29 cm),
fourchette (L. 49 cm) et pelle (L. 50 cm).



Cuy Degrenne
Coffret de 24 pièces



3 BOULES DE PETANQUE - LOUISE
Coffret de 3 boules
de pétanque

**1 SUPPORT PHOTO
PAR BANDE DE
5 BILLETS**

Remplacement de la distribution
des billets, piques un support
avec chaque bande de
5 billets. Ainsi le vendeur
effectue rapidement et facilement
ce 1er et dernier pas.

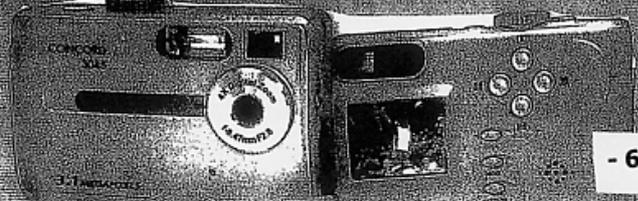
Support photo en
cristal - Main tenant
pour 5 billets.



**Casque audio ergonomique à
brancher sur toute source audio**
(TV, radio fixe, chaîne stéréo...)
pour un son optimum.



Balladeur MP3 LEXICO
Mémoire 128 Mo
(soit environ 2 heures de musique).
Oreillettes fournies.



Les salaires

Le gouvernement vient de fixer le taux de l'augmentation annuelle du SMIC au 1^{er} juillet à +3,05 %, ce qui porte à 8,27 € le taux horaire brut et à 1254,28 € le SMIC mensuel brut.

Il ne s'agit pas là d'une simple expression symbolique de solidarité entre le public et le privé. Les décisions prises concernant son montant et son mode de financement ont, en effet, des répercussions très importantes pour tous les salariés, y compris les fonctionnaires.

Le bilan de l'évolution des salaires dans la Fonction publique sur les vingt dernières années est sans ambiguïtés :

- Le « minimum FP » a été rattrapé par le SMIC (il lui était supérieur de 5 % en 1986 et de beaucoup plus à l'origine). Puis dépassé (en 1996 son infériorité sur le SMIC était compensée par une *indemnité différentielle*). Aujourd'hui il est aligné, toujours avec retard.
- L'effet hausse des bas salaires a été cantonné au plus juste. Seuls les tout premiers indices ont bénéficiés de l'impact des hausses du SMIC.
- L'absence de répercussions sur l'ensemble de la grille a engendré deux conséquences : une « *smicardisation* » de l'ensemble des catégories (le niveau des traitements se rapproche du SMIC pour tous les débuts de carrières), et un tassement indiciaire considérable, entre les catégories et entre les débuts et fins de chaque grade à l'intérieur de chaque catégorie.

	1986	1996	2006
Cat C Ech 4 1er éch			
Indice majoré	237	243	279
valeur en €	795,61	995,33	1254,94
évolution	0	+ 25,10 %	+ 57,73 %
écart sur le SMIC	+ 14,72 %	+ 1,88 %	+ 0,05 %
Cat B 1er grade 1er éch			
Indice majoré	256	282	290
valeur en €	859,39	1155,07	1304,42
évolution en %	0	+ 34,41 %	+ 51,78 %
écart sur le SMIC en %	+ 23,92 %	+ 18,27 %	+ 4,00 %
Cat A 1er grade 1er éch			
Indice majoré	337	343	348
valeur en €	1131,31	1404,93	1565,30
évolution en %	0	+ 24,19 %	+ 38,36 %
écart sur le SMIC en %	+ 63,13 %	+ 43,85 %	+ 24,80 %

Pour la catégorie C (premier grade de l'échelle 4) : 15 % au dessus du SMIC en 1986, ce niveau est aujourd'hui au SMIC.

En catégorie B : 24 % au dessus du SMIC, le premier échelon ne lui est plus supérieur que de 4 %. Autrement dit, aujourd'hui, un agent de catégorie B démarre 50 € seulement au dessus du SMIC !

Pour ce qui est du début de la catégorie A on voit que les dégâts sont encore plus grands. De 63 % au dessus du SMIC il y a vingt ans, nous n'en sommes plus aujourd'hui qu'à 25 %.

Il n'y a eu, à aucun moment, volonté de traduire en améliorations indiciaires la progression des qualifications de tous, mais seulement la prise d'acte de l'incontournable nécessité d'intégrer l'évolution du SMIC dans les salaires les plus bas dans la grille.

La « smicardisation » des carrières

La politique salariale menée depuis des années dans la fonction publique et au ministère de l'équipement a conduit à une baisse importante du pouvoir d'achat. Ni les décisions du ministre concernant les traitements (0,5 % au 1^{er} juillet, déjà intégrés dans nos tableaux) ni le point unique (5 € pour tous !) attribué en novembre ne correspondent évidemment à l'inflation actuelle (1,5 % depuis janvier, 1,9 % en rythme annuel), encore moins à une perspective de progression du pouvoir d'achat.

Or, c'est bien d'une refonte complète de la politique salariale et des carrières dont nous avons besoin. Faute de quoi smicardisation et tassement des grilles vont continuer.

La question des salaires au ministère de l'Équipement, dans la fonction publique comme pour tous les salariés est décisive pour répondre aux besoins, rémunérer correctement les qualifications, développer l'économie et promouvoir l'emploi !

Le minimum de la rémunération dans la Fonction Publique doit être fortement revalorisé et fixé à 1500€ brut dans le cadre de la bataille de la CGT pour un SMIC à 1500€ dès maintenant.

La reconstruction d'une grille unique de la Fonction Publique avec de nouveaux classements des différentes catégories doit s'accompagner d'un relèvement des niveaux de rémunération de chacune d'entre elles.

Le congrès de l'UGGFF a retenus les critères suivants :

- C1 : 1500€(minimum fonction Publique)
- C2 : 1950€(1,3 fois le minimum) à 3900€
- B1 : 2400€(1,6 fois le minimum) à 4800€
- B2 : 2850€(1,9 fois le minimum) à 5700€
- A1 : 3300€ (2,2 fois le minimum) à 6600€
- A2 : 3750€(3,5 fois le minimum) à 7500€

Une vraie progression des bas salaires et des répercussions sur l'ensemble des grilles de rémunération sont les revendications de la CGT. C'est en redonnant du pouvoir d'achat que la consommation (moteur essentiel de la croissance) repartira.

L'emploi à l'Équipement

Tous les indicateurs sont au rouge !

→ 2006 une chute sans précédent

En 2006 ce ne sont pas moins de 1700 départs qui ne seront pas remplacés soit 2 départs sur 3 sans compter les 3000 postes vacants suppri-

→ Blocage des recrutements... et des promotions entre corps

Les suppressions d'emplois ont conduit à un blocage total des recrutements dans différents corps (aucun recrutement en adjoints administratifs et dessinateurs, en contrôleurs des T.P.E.) ou à une baisse sensible (moitié moins pour les T.S.E., réduction d'1/3 pour les ITPE).

L'ouverture d'un concours externe d'adjoints du fait d'un nombre de départs plus important que prévu (ex : détachement dans un conseil géné-

→ L'emploi tend à se précariser

La Fonction Publique a demandé l'application du PACTE (Parcours D'accès aux Carrières de la Fonction Publique) avec un taux pouvant aller jusqu'à 50 % des recrutements. La D.G.P.A. qui avait prévu d'opérer au moins 20 % de recrutements d'agents d'exploitation par ce biais a fait actuellement machine arrière, confrontée au fait que les textes dans leur rédaction actuelle ne permettent pas aux agents PACTE de faire des

→ Chute de l'emploi + transferts + réorganisations = la cata !

La chute d'emplois à l'Équipement se conjugue avec les transferts qui doivent toucher près de 30.000 agents dans un premier temps (540 A, 3.600 B, 25.600 C, 180 « autres » chiffres DGPA) (données D.G.P.A.) et pour les seules missions « route ».

→ Le projet de loi de Finances 2007 (PLF) : un déclin confirmé

Ce sont 15.000 emplois/équivalents temps plein travaillés) qui devraient être supprimés dans la Fonction Publique en 2007. Si les ministères de la Défense, de l'Intérieur ou de la Justice devraient connaître des renforts, des coupes sombres toucheraient tous les autres. Une fois de plus, l'Équipement figure au palmarès avec 1267 suppressions d'emplois (ETPT) soit 1,4 % des effectifs juste derrière l'Agriculture et l'Économie et les Finances.

Selon la Direction Générale du Personnel et de l'Administration, cette suppression ne devrait

→ L'obsession de la chasse à l'emploi dans la « lettre plafond » du 12 juin

Les « audits » de modernisation qui touchent notre ministère comme d'autres et sur lesquels s'est appuyée la construction du budget 2007 ont pour objectif, rappelons le, de « permettre d'identifier dans tous départements ministériels des gisements d'économies considérables ».

més du jour au lendemain à l'occasion de la mise en œuvre de la LOLF au 1^{er} janvier.

ral) ou résultant de la « libération d'emplois » (par le détachement d'agents de la M.G.E.T.) reste au rang d'hypothèse.

Si l'introduction de ratios promotions/promouvables réduit les conséquences des suppressions d'emplois sur les promotions internes, il n'en est rien pour les promotions entre corps et catégories.

heures supplémentaires ou des astreintes. La D.G.P.A. pourrait dans ces conditions se rabattre sur des corps administratifs comme celui d'adjoints.

Si la C.G.T. est hostile au recrutement par PACTE elle s'est par contre prononcée pour des évolutions statutaires qui permettent des recrutements pour jeunes en difficulté.

Les nouveaux services qui se constituent comme les D.I.R. voient leurs fondations sapées, les effectifs qui leur sont alloués très inférieurs aux besoins recensés par les « préfigurateurs » eux-mêmes et les postes vacants sont en nombre important au terme des repositionnements.

conduire en 2007 « qu'à » 880 départs non remplacés compte tenu des effets « report » liés au décompte en ETPT, soit près d'un départ sur 2 non remplacé, compte tenu des hypothèses de départ pour 2007.

De plus le Ministère était en juillet sur le point de conclure un pacte du diable avec celui en charge du Budget dans le cadre d'un « contrat triennal de performance » programmant dès maintenant 1020 suppressions d'emplois (ETPT) pour 2008 et 1.300 autres pour 2009 contre d'hypothétiques « retours » de productivité !

Au delà même du périmètre du ministère proprement dit, le Ministre est chargé de faire la chasse à l'emploi car, comme le précise la même lettre plafond « en 2007 le solde net des créations et suppressions d'emplois sur les opérateurs relevant de votre périmètre ministériel ne pourra être positif sauf exception justifiée par la création de nouveaux organismes ou l'extension de leurs missions ».

La santé en travaillant

- ↻ **passe par les conditions de travail**
- ↻ **l'organisation du travail**
- ↻ **l'influence des facteurs ambiants**
- ↻ **l'évaluation des risques**
- ↻ **l'état de santé de l'agent compatible avec le travail**
- ↻ **le renforcement du suivi médical**
- ↻ **le suivi médical pour les retraités**

Les organisations du travail atypiques sont dangereuses pour les agents, elles sont égales à un vieillissement prématuré, et toutes les études ont démontré que le travail posté et de nuit provoquait une usure accélérée de l'organisme humain aboutissant à une espérance de vie diminuée en moyenne de 7 à 9 ans.

On ne peut rester insensible à tous nos camarades de travail décédés, et de continuer à accepter les nouvelles réorganisations du travail qui, immanquablement, vont nous diminuer notre espérance de vie, sans aucune contrepartie, et surtout il faut en diminuer le risque. Il convient donc de le limiter uniquement aux impératifs techniques (VH, travail à la marée), ou à la sécurité des usagers, et seulement quand cela n'est pas possible autrement.

La réparation, l'espérance de vie est différente selon les fonctions et métiers exercés, selon les conditions de travail, selon les risques auxquels on a été exposé (rappel : l'espérance de vie sur la bande d'arrêt d'urgence est de 7 minutes).

Seule l'espérance de vie sans incapacité permet d'évaluer la possibilité de jouir effectivement de sa retraite. Il est juste de permettre à ces agents quelles que soient leurs catégories, de bénéficier aussi longtemps que les autres de leur retraite. Donc, sur la durée et la « qualité » de la retraite.

Les nouvelles formes de management se rapprochent dangereusement de la manipulation mentale, quelquefois. On met artificiellement des agents en situation de « courir plus vite » pour accroître leur rentabilité avec des objectifs, et pas de moyens pour y parvenir « autant matériel que personnel et la nouvelle notation en fait partie », les troubles manifestés en souffrance au travail vont du stress et du mal-être à la dépression, ce qui augmente les accidents du travail et les arrêts de maladie ; les suicides sont de plus en plus nombreux dans notre Ministère.

Il est impératif que les services aient la volonté de comprendre pour agir efficacement et puissent prévenir ceux-ci, accompagnés des moyens nécessaires en matériels et en personnels. Le management ne peut pas se concevoir sur la santé des agents. La prévention du harcèlement moral au travail et malheureusement très présent dans nos services et en constante augmentation dans notre Ministère. C'est un risque professionnel qu'il convient de prévenir.

L'état employeur et les chefs de service ont une obligation de protection de la santé physique et mentale des agents placés sous leur autorité. Le chef de service doit mettre en œuvre les mesures de prévention pour y répondre en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants.

La « mise au placard » est aussi une forme cruelle de harcèlement, en particulier chez les cadres (on ne sait plus ce que le service attend de vous).

Sur les 20 000 cancers professionnels, chaque année, il y en a combien à l'Équipement ?

Lors de la mise en œuvre, les bitumes sont chauffés et dégagent des fumées nocives, les risques sont encore plus importants par temps chaud, la distillation du produit étant accélérée et les camarades plus enclins à se dévêtir.

Pour d'autres, elle est préalable, c'est le cas, des gaz d'échappement des moteurs des produits phytosanitaires, les peintures et solvants, les diluants sont classés très toxiques, la pollution industrielle, pesticides, engrais, poussières de bois, les soudures sont autant de substances cancérigènes que respirent ou manipulent de nombreux agents de l'Équipement à longueur de journée.

Les agents exposés à la pollution ont 50 % de risques d'avoir le cancer des poumons. Alors que Jacques Chirac entend faire de cette lutte contre la cancer une priorité gouvernementale, les cancers professionnels demeurent les grands oubliés. Le plan cancer lancé par Jacques Chirac en témoigne : la « guerre contre le tabac » est placée en tête des priorités au détriment des facteurs environnementaux. Elle est déclinée sous toutes les coutures, de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et la hausse des prix des cigarettes... sur vingt points consacrés à la prévention, neuf concernent le tabac, un seul les cancers professionnels.

- A ce titre, nous revendiquons la reconnaissance des cancers liés à notre activité en maladie professionnelle.
- Avec une espérance de vie diminuée, nous revendiquons l'ouverture de bénéfice au droit à la retraite anticipée à taux plein, un trimestre de bonification par année.
- La CGT considère, en matière de harcèlement (moral ou sexuel) au travail, que la responsabilité du chef de service doit être systématiquement engagée, lorsqu'il ne traite pas les plaintes des victimes et, le cas échéant, ne sanctionne pas l'agresseur.
- Qu'une prévention systématique doit être mise en place dans chaque service avec le CLHS.
- Que la circulaire ministérielle sur le harcèlement moral soit appliquée et respectée.
- La CGT exige un suivi médical pour les retraités avec un minimum, une visite médicale par an.
- La CGT exige un nombre suffisant de médecins de prévention dans toutes les DDE ; plus aucun département ne doit manquer de médecin de prévention.
- Les jours RTT ne doivent pas servir au temps de repos « pendant les astreintes sur les garanties minimales ».
- La CGT exige que les services respectent les dispositions du code de travail (livre 2, titre 3).
- La CGT exige que l'emploi de personnes handicapées devienne une situation normale et courante ; il est important de respecter quelques règles de travail et de solidarité à l'égard des travailleurs handicapés.

**La santé n'est pas un état passif,
mais une conquête difficile, toujours à reconstruire.**

**Voilà pourquoi les agents de l'Équipement exposés aux risques
doivent pouvoir partir en retraite plus tôt.**

Bougeons et avançons ensemble pour la victoire !

Le Service Public

La continuité du service public et des missions publiques est posée en grand avec la mise en œuvre des transferts, réorganisation des services, suppression d'implantation de proximité, LOLF, réduction des emplois publics, absence de recrutement, etc...

La volonté du gouvernement est de réduire massivement l'intervention publique et les emplois publics ; la mise en œuvre de la loi du 13 août organise le transfert de charge vers les collectivités locales.

Dans un article du magazine Marianne n° 488 du 26 août 2006, la loi du 13 août 2004 est qualifiée de transfert des déficits de l'Etat vers les collectivités. Toutes les collectivités assurant ces nouvelles missions et devenant propriétaires des infrastructures mettent la main à la poche. Ce magazine cite l'exemple du département d'Indre et Loire qui va mettre 11 millions d'euros pour le château de Chinon, le département du Loiret qui va mettre 3 millions d'euros pour la remise en état des routes transférés alors que la compensation de l'Etat ne sera que de 1 million d'euros.

Pour les collectivités l'étranglement financier arrive à grand pas ; leur fiscalité qui a déjà grimpé fortement, ne pourra assurer toutes ces dépenses supplémentaires.

Par conséquent, les missions publiques et l'emploi public statutaire sont réellement menacés, parce qu'il deviennent la seule variable d'ajustement : abandon de missions, sous traitance, privatisation, réduction massive des effectifs, etc...

Pour les missions que l'Etat garde aujourd'hui, l'avenir n'est pas plus serein : les réorganisations des D.D.E., la mise en place des D.I.R.E., les fusions D.D.E./D.D.A., etc... conjuguées avec la LOLF et la gestion des personnels n'offre pas de perspectives pour un service public plus efficace et une reconnaissance des qualifications permettant une amélioration salariale des agents. Bien au contraire, c'est une casse de l'emploi public et une plus grande précarisation qui se met en place.

En cette rentrée 2006, les salariés de toutes les catégories de l'Equipement et de l'Environnement doivent être à l'offensive sur les missions publiques et l'emploi public statutaires. Cela passe forcément par la défense de l'outil de travail de chaque salarié.

Empêcher toutes privatisations, toutes sous-traitance, tout abandon, reconquérir toutes les missions, les tâches, les travaux, exiger de combler tous les postes vacants, exiger des recrutements afin d'assurer de meilleures conditions de travail, etc... doivent être au cœur de cette rentrée 2006.

Les personnels des services de l'Equipement et de l'Environnement de toutes les catégories doivent mettre tout en œuvre et se mobiliser y compris avec les populations et les élus, pour un service public de proximité répondant aux besoins des citoyens.

Audience délégation du C.C.A.S.
Cabinet du Ministre
Compte rendu de la rencontre du 18 juillet 2006

A la demande du Président du C.C.A.S., une délégation a été reçue le 18 juillet par Paul LEMPEREUR, directeur adjoint du cabinet de Dominique Perben.

La délégation C.G.T. était représentée par : André Mandard, Président du C.C.A.S., Colette Watellier, Christian Dujon, Kaci Vanderriele et Jean Marie Rech.

Participaient également : 1 représentant F.O., 1 C.F.D.T., 1 pour le C.G.C.V., la Présidente de la F.N.A.S.C.E.E. et Jean Pierre Viroulaud pour la M.G.E.T.

Pour le Ministère, M. Regnault, Conseiller Technique du Ministre.

Pour la D.G.P.A., Dominique Varagne, Chef du département de la politique et des prestations sociales.



Le Président du Comité Central d'Action Sociale rapporte à travers une déclaration liminaire les préoccupations et revendications de la délégation du C.C.A.S. (se référer aux courriers du militant n° 1232 et 1234).

Paul Lempereur signifie que le Ministre est très attaché à l'action sociale. Il indique que le C.C.A.S. gardera toutes ses prérogatives, que l'arrêté de 85 et la circulaire de 2000 seront maintenus et que la nécessité d'une action sociale de proximité avec un C.L.A.S. par service sera confirmée.

Dans la perspective de transferts au 1^{er} janvier 2007, la C.G.T. demande que tout soit mis en œuvre pour que l'ensemble des C.L.A.S. continuent à fonctionner et que l'ensemble des membres de C.L.A.S. puissent exercer leur mandat, jusqu'au prochain renouvellement prévu jusqu'à alors à l'automne 2007. Il en va de la survie de l'action sociale à l'Équipement.

Le Cabinet et la D.G.P.A. répondent que les chefs de service seraient engagés à mener des négociations avec les conseils généraux.

Le Président du C.C.A.S. demande que l'assemblée des départements de France (A.D.F.) soit saisie du problème, afin d'appuyer cette démarche. Le Cabinet du Ministre d'accord avec cette requête, invite la D.G.P.A. à envoyer un courrier à l'A.D.F.

A la remarque du Président du C.C.A.S. sur le fait qu'il est inadmissible que les prestations collectives ne soient plus servies aux agents transférés, pendant la période de M.A.D. (mise à disposition), selon la circulaire du 7 juin 2000 – garanties apportées aux agents dans la perspective des mobilités et des transferts. Le cabinet répond que le texte est erroné.

Effectivement, dans une circulaire du 28 juillet, sur la partie concernant le volet de l'action sociale, il est bien spécifié que les agents bénéficieront des prestations individuelles et collectives du ministère, jusqu'à la prise en compte de leur droit d'option.

Dominique Varagne informe la délégation qu'une instruction relative à l'organisation de l'action sociale, en cours de rédaction au sein de son département, va dans le sens souhaité par les représentants du personnel, sans donner les contours exacts de ce texte.

Le président du C.C.A.S. demande que cette instruction soit mise à la connaissance des organisations syndicales avant sa diffusion.

Au sujet de la fusion de plusieurs D.D.A. avec les services de la D.G.P.A. dans 8 départements, et des conséquences engendrées sur l'action sociale locale, le cabinet répond que les réflexions sont à mener, afin que les agents de l'Équipement ne soient pas pénalisés.

Le président du C.C.A.S. et les représentants C.G.T. reviennent sur le problème récurrent de l'insuffisance notoire du budget de l'action sociale. Sur ce point, Paul Lempereur indique que le Ministre est en relation avec Bercy et qu'en 2007, il faut s'attendre à une continuité d'augmentation des crédits de l'action sociale.

A la remarque du Président du C.C.A.S., concernant les difficultés rencontrées par certains présidents de C.L.A.S. dans le déroulement de leur carrière, celui-ci lui demande de lui signaler les situations afférentes.

Concernant les rencontres nationales de membres de C.L.A.S. et la formation des Présidents et membres de C.L.A.S., Dominique Varagne se prononce pour la mise en œuvre de ces actions, après la réorganisation des services, c'est-à-dire pour elle, à partir de fin 2007 et en 2008.

Pour la M.G.E.T., Jean Pierre Viroulaud, vice président dénonce les problèmes rencontrés par la mutuelle.

- Risque de perte de 16 millions d'euros représentant environ 10 % du chiffre d'affaires de la mutuelle.
 - 8 millions avec la restructuration (M.A.D.)
 - 4 millions de subvention d'action sociale du ministère (arrêté Chazelle)
 - 4 millions de fonctionnement (locaux).

Paul Lempereur rapporte que l'État doit pouvoir participer au financement de la mutuelle. Le problème est actuellement en réflexion au niveau de la fonction publique. IL indique que l'État doit trouver des solutions.

Pour la F.N.A.S.C.E.E., la nouvelle Présidente Joëlle Gau demande que le ministère s'attache à une reconnaissance du musée de Vatan, représentant le patrimoine de l'État.

Paul Lempereur retient le principe d'une lettre d'appui et d'un contact avec l'institut de l'histoire de l'Équipement. Joëlle Gau demande qu'une réflexion soit menée pour que les futurs services, où les affectifs seront faibles, ne soient pas pénalisés financièrement dans l'organisation de l'arbre de Noël.

Pour le C.G.C.V., la représentante Sophie Faivre-Pairard demande que le problème des enfants des agents des DOM et D.E. qui ne peuvent bénéficier des centres de vacances du C.G.C.V., à cause du coût onéreux des transports, soit pris en compte par le ministère. Le président du C.C.A.S. dénonce fermement cette situation de discrimination et demande que le ministère mette les moyens financiers, pour que cette revendication récurrente aboutisse enfin.

A cela, le cabinet du Ministre répond que cela représente effectivement des crédits supplémentaires. (La Palice en aurait dit tout autant).

La C.G.T. rappelle que des mesures tendant à améliorer les conditions d'octroi aux prestations sociales du ministère (scolarité – prêt d'installation) pour les agents des DOM et D.E. ont été mises en place.

Il s'agit donc maintenant de continuer en faisant le nécessaire pour les transports, aussi bien pour les vacances que pour la scolarité.

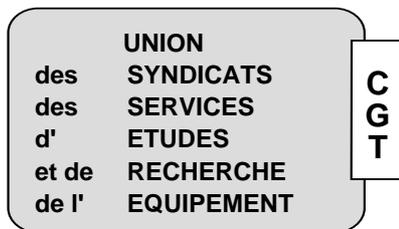
Pour la C.G.T., il est inadmissible que les agents des agents des D.O.M. et D.E. soit pénalisés à cause de leur éloignement de la métropole.

Kaci Vanderriele est intervenu sur le sujet des travailleurs handicapés et notamment sur la réunion organisée le 12 septembre, relative à la préparation du plan triennal 2006 – 2008. Il dénonce le fait que les organisations syndicales n'ont pas été consultées pour donner leur avis.

Paul Lempereur indique qu'un travail en profondeur est à effectuer dans ce domaine.

Kaci Vanderriele souhaite également des avancées significatives dans le cadre de la commission qu'il préside au C.C.A.S., notamment en ce qui concerne la politique de la garde d'enfants, l'aide à la scolarité et le lien avec les retraités.

Paul Lempereur dit avoir bien pris note des demandes de la délégation. Nous attendons les faits !



Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél. : 01.48.18.82.85/82.86 – Fax : 01.48.51.62.50
Mél : ussere@cgt.fr

Compte rendu de l'audience du 17 août 2006 entre Mme Bréhier, nouvelle directrice de la DRAST et l'USSERE-CGT

Pour la DRAST :

Mme Régine Bréhier – Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST) et M. Eric Le Guern - Chargé de la sous-direction du développement scientifique et technique

Pour l'USSERE-CGT :

Nicolas Baille (LCPC), Gilles Robillard (CETE Normandie Centre) et Arnaud Rougé (CETE de Lyon)

Suite à la nomination de Mme Régine Bréhier comme nouvelle Directrice de la DRAST en remplacement de M. Perdrizet, cette dernière a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives pour une prise de contact.

Après un tour de table de présentation, Mme Bréhier nous a proposé de lui exposer nos attentes.

Aussi, nous sommes intervenus sur les points suivants.

Tout d'abord sur un aspect général, l'USSERE-CGT se félicite que la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST) soit rattachée au Secrétariat général du ministère suite à la réorganisation de l'administration centrale. C'est un élément qui montre que la Recherche n'est pas négligée au sein du ministère.

Cependant, nous constatons et regrettons que la DRAST ne joue pas réellement son rôle de pilote du RST. D'ailleurs dans la mission d'audit Copé sur le RST, il est fait état d'un manque de vision collective d'ensemble. La CGT appelle de ses vœux à ce qu'enfin, la DRAST assure pleinement son rôle de Direction de la recherche et produise rapidement un document d'orientation stratégique pour le Réseau scientifique et technique (RST).

Enfin, nous avons rappelé que lors des dernières élections professionnelles de mars dernier, pour ce qui est du champ de l'USSERE-CGT nous avons obtenu 43%, ce qui place la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale.

Concernant le prochain Conseil central des CETE

Le 23 juin dernier, Monsieur Gandil Secrétaire général du ministère a reçu les organisations syndicales, afin de définir les contours du futur Conseil central des CETE prévu pour cet automne. Lors de cette rencontre Monsieur Gandil a confirmé qu'il souhaitait que ce Conseil central soit un véritable lieu de débat sur les orientations.

Aussi, l'USSERE-CGT a redemandé, lors de la rencontre avec la nouvelle Directrice de la DRAST, qu'à ce Conseil central, il soit fait le point sur l'activité du réseau CETE-Laboratoires pour :

- l'administration centrale,
- les services déconcentrés,
- les collectivités, sociétés, etc...
- la recherche.

Que le ministère présente les règles du jeu pour ce qui concerne les relations entre les CETE et les DIR, car le risque d'activités concurrentielles existe, alors qu'il est nécessaire de développer des relations partenariales et complémentaires.

Concernant nos relations avec les Collectivités, qui ne peuvent plus rester des relations marchandes, il faut que le ministère fasse des propositions.

Enfin, concernant les personnels, il a été demandé qu'une photographie soit faite sur les aspects suivants :

- bilan des effectifs totaux, par catégorie et tranche d'âge,
- temps de présence moyen des agents dans le 1^{er} poste,
- quel niveau de sédentarisation des ITPE et TSE recrutés sur titre à l'intérieur du réseau CETE-Laboratoires ou dans l'ensemble du RST.

Concernant l'audit Copé sur le RST

L'USSERE-CGT s'interroge sur le fait qu'il ne soit toujours pas rendu public. En effet, il n'est toujours pas sur les sites du CGPC et de la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME). Que faut-il en conclure ?

Cependant, la CGT a été destinataire du rapport. On y retrouve des constats, des préoccupations que la CGT a faites et certaines recommandations convergent avec nos revendications comme par exemple :

- sur le principe d'une budgétisation significative des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CETE. Sur cet aspect de budgétisation M. Gandil, lors de la rencontre du 23 juin dernier, a indiqué qu'il essayait de progresser sur cette question précisant que l'on ne peut pas dans le service public, être dépendant d'un système commercial.
- sur l'ouverture d'une réflexion particulière, en relation avec le LCPC, sur la répartition des compétences au sein des laboratoires régionaux et sur leur organisation en réseau, en tenant compte notamment des besoins des départements résultant de la décentralisation des routes d'intérêt local.
- sur l'organisation de passerelles opérationnelles permettant, dans les deux sens, des mouvements de personnel entre le RST et les services techniques des Collectivités, avec retour possible.

Cependant, le point principal de ce rapport porte sur la nécessité de fixer dans les meilleurs délais une orientation stratégique pour le RST et que le ministère prenne position dans la dualité qui existe entre « Etat propriétaire » ou « Etat coordonnateur » et au-delà de cette alternative, la question d'un RST partagé entre l'Etat et les Collectivités. Sur ce point, la mission d'audit dans ses conclusions fait remarquer que les Collectivités demandent à jouer un rôle pour s'assurer que leurs préoccupations y soient durablement prises en compte. Aussi, l'idéal pour la mission d'audit serait de faire du RST un outil commun Etat/Collectivités au service de l'ensemble de la collectivité nationale. Ceci, est une revendication qui est portée par l'USSERE-CGT.

En revanche, il y a dans ce rapport deux aspects qui posent problème :

- 1) L'incitation forte à la spécialisation des laboratoires régionaux (traduisons par pôles de compétences). Si pour certaines missions cela se justifie (ex : risques sismiques), tendre vers une polarisation de compétences de façon généralisée ne serait qu'un moyen supplémentaire de réduire les effectifs.
- 2) Pour la mission, faire rentrer de l'argent frais serait source de motivation pour les agents. Sur cet aspect, il faut en finir avec cette « vieille lune » pour au moins deux raisons :
 - a. Les agents ne bénéficient pas de primes d'intéressement liées aux résultats financiers.
 - b. A contrario, faudrait-il en conclure que les agents de l'Etat, qui ne travaillent pas dans un secteur concurrentiel, ne seraient pas motivés ?

Concernant le corps des Chercheurs de l'Équipement

(Nous rappelons que ce corps a la particularité de dépendre dans sa gestion également de la DRAST).

Concernant le corps des Chercheurs de l'Équipement, nous rappelons qu'un groupe de travail a été constitué en 2005. L'objectif premier de ce groupe étant de réfléchir à des mesures améliorant les conditions salariales des Chercheurs.

Sur les mesures indemnitaires, lors de la dernière réunion en date du 16 décembre 2005, il nous avait été présenté par le ministère un projet de décret instituant pour l'ensemble des Chercheurs (CR et DR) une indemnité de fonctions scientifique et technique (IFST). L'objectif, affiché à l'époque, était une application courant 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006. Pour mémoire, les montants qui avaient été avancés pour 2006 sont de 1040 € pour un Chargé de recherche (CR) et 1360 € pour un Directeur de recherche (DR). L'objectif final à l'issue du plan de revalorisation étant de 2800 € pour un CR et 3680 € pour un DR.

Aussi, n'ayant toujours pas de nouvelle, le 7 juillet 2006, la CGT a adressé un courrier au ministère demandant une réunion dans les meilleurs délais du groupe de travail.

Depuis, le 24 juillet dernier, Mme Jacquot-Guimbal - Directrice générale du personnel et de l'administration (DGPA) du ministère s'est engagée à ce qu'une réunion du groupe de travail ait lieu fin septembre début octobre 2006 au plus tard.

Aussi, nous demandons à la DRAST, qui participe à ce groupe de travail, de tout faire pour que les engagements pris par le ministère concernant l'IFST soient tenus. D'ailleurs, lors d'une rencontre entre la DRAST et la CGT en avril 2006, M. Perdrizet, alors Directeur de la DRAST reconnaissait le bien fondé des revendications de la CGT concernant les questions salariales pour les Chercheurs.

Réponses de la DRAST :

Mme Bréhier précise que cela ne fait qu'un mois qu'elle a pris ses fonctions, aussi elle n'est pas en mesure aujourd'hui ne nous répondre dans le détail sur tout.

- Concernant le prochain Conseil central des CETE, il aura bien lieu à l'automne et il sera présidé par le Secrétaire général du ministère ; ce qui montre l'intérêt que porte le ministère pour le réseau des CETE. Sur l'ensemble des points que la CGT a demandé pour ce prochain Conseil central, l'administration en a pris note et s'engage à y répondre.

- Concernant l'audit Copé sur le RST, Mme Bréhier et M. Le Guern pensent que s'il n'est toujours pas mis en ligne sur les sites du CGPC et de la DGME, c'est tout simplement dû aux congés. A la question de la CGT sur le fait que nous pensions que le rapport aurait pu être modifié avant sa publication officielle, la réponse est claire : « tout le monde à la version, aussi il n'est pas prévu de la modifier, la non mise en ligne est bien liée aux congés ».

Mme Bréhier confirme que la DRAST travaille à un document d'orientation stratégique pour le RST qui aura une portée générale et sur le long terme. Dans le même temps, elle n'exclut pas, non plus, de produire un document de type contrat quadriennal (comme cela se fait au LCPC) pour les CETE.

Elle confirme également, qu'a priori, nous irions vers une budgétisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CETE.

Sur le pilotage, et la gouvernance du RST avec les Collectivités, le ministère est actuellement en train d'y travailler et a des échanges avec les associations représentant les Collectivités mais cela est plus difficile.

Cependant, Mme Bréhier confirme que le ministère a la volonté d'avancer sur ce sujet. Elle nous informe qu'une Journée : « Ouverture aux Collectivités » sera organisée par le ministère à l'automne avec la présence d'élus et de représentants des Collectivités.

- Concernant le corps des Chercheurs, elle confirme que la DRAST fera tout le nécessaire pour faire que ce dossier avance dans les meilleurs délais.

Commentaire CGT :

Cette réunion n'était qu'une prise de contact, cependant nous avons réaffirmé les points qui nous paraissent importants dans l'immédiat et sur lesquels la DRAST doit produire des choses, comme par exemple le document d'orientation stratégique pour le RST.

Nous avons exprimé également notre volonté que la DRAST joue pleinement et réellement son rôle de direction et de pilote du RST.

Enfin, Mme Bréhier a reconnu que cet échange fut riche et que plusieurs dossiers étaient sur la table. Elle a précisé que nous serions amenés à nous rencontrer plus régulièrement.